

Procès-verbal Séance du 12 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
05/12/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme Marie-Annick MORICEAU,
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. PNR Loire Anjou Touraine : désignation d'un délégué,
3. Renaturation des Cours de l'école Louis Dudé : présentation de l'esquisse réalisée par le PNR Loire Anjou Touraine,
4. Demandes de subventions et de fonds de concours,
5. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2022,
6. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement – année 2022,
7. Constitution de partie civile,
8. Décision modificative,
9. Affaires diverses :
 - Avancement des travaux Cimes de Courcy,
 - Avancement des travaux des réseaux d'eau et d'assainissement de l'Agglomération,
 - Avancement des travaux de la traversée de bourg,
 - Gestion de la bibliothèque,
 - Tourbière des loges,
 - Distribution du Brain d'infos,

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

10. Contrat assurance groupe,
 11. Convention de partenariat Anjou Vélo Vintage,
 12. Eclairage cheminement piéton base forestière de loisirs les cimes de Courcy,
- Le conseil municipal accepte ces ajouts

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2023-12-126 Désignation des délégués aux organismes extérieurs – Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Acte 5.3.1 : Institution et vie politique – désignation de représentants

Le conseil municipal,
Vu la vacance du poste de délégué titulaire,
Après en avoir délibéré :

Désigne les délégués de la commune au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES	REPRESENTATION	DELEGUES
Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (adhésion CASLD)	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	Titulaire : CHARRIER Sophie Suppléant : COUINEAU Cyrille

DCM 2023-12-127 Projet de requalification de la cour de l'école – présentation de l'esquisse réalisée par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Pour faire suite à la délibération n°2023-01-004 en date du 17 janvier 2023, sollicitant l'accompagnement du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine dans le cadre du projet de requalification des cours de l'école Louis Dudé, Madame Amélie JAMET, Conseillère Municipale, présente l'esquisse et les grandes orientations proposées, qui se résument ainsi :

5. Diagnostic partagé

Besoins pour les deux cours :

- Traiter qualitativement les limites avec les voisins qui ont parfois leur jardin donnant directement dans la cour.
- Amener plus d'ombre et de fraîcheur l'été.
- Installer des espaces abrités de la pluie afin que les enfants puissent sortir en récréation en saison pluvieuse.
- Créer plus d'espaces de jeux, aujourd'hui très centralisés sur le bac à sable pour les maternelles et peu diversifiés pour les élémentaires.
- Amener un espace d'expression graphique sur un mur (tableau à craie par exemple).



Premières idées énoncées lors des échanges :

Maternelle /

- Installer une ou des toiles tissées sur poteau pouvant servir en cas de pluie et de zone d'ombre l'été, sans pour autant, venir ombrager les cours de classe le reste de l'année.
- Installer une demi-arche avec des plantes grimpantes, le long du mur au sud pour apporter de l'ombre l'été et faire une piste de course en dessous.
- Créer des bacs potagers.
- Raccorder une cuve de récupération des eaux pluviales de toiture pouvant permettre l'arrosage des jardins potagers par les enfants notamment.



Primaires /

- Créer plus de liaisons entre les deux espaces aujourd'hui séparés par un portillon trop étroit et un muret barreaudé.
- Maintenir l'espace de jeux de foot et l'accompagner d'un panier de basket (ou apposer le panier à un autre endroit).
- Utiliser un mur comme petite paroi d'escalade.
- Optimiser la parcelle nord aujourd'hui libre pour végétaliser et l'aménager avec du mobilier (assises, cabanes, buttes de jeux, etc).
- planter des arbustes à petits fruits et un petit verger.

Compléments à prévoir :

- une analyse de sols pour écarter toutes présences de polluants (type amiante dans les enrobés).
- un plan des réseaux souterrains pour prévoir en amont les fosses de plantations.
- un plan de relevés topographiques (et comprendre le cheminements de l'eau dans la cour).

A aborder lors d'un prochain échanges :

- la place de la faune dans la cour (hérisson, oiseaux, insectes ?). En lien avec les ateliers éducatifs du Parc.

5. Diagnostic partagé

OBJECTIF N°1 : faire de la cour un espace de contact avec la nature (découverte de différentes espèces végétales et la faune associée, espaces de jardinage, observation de la temporalité des saisons...).

OBJECTIF N°2 : rafraîchir la cour

OBJECTIF N°3 : répartir les usages

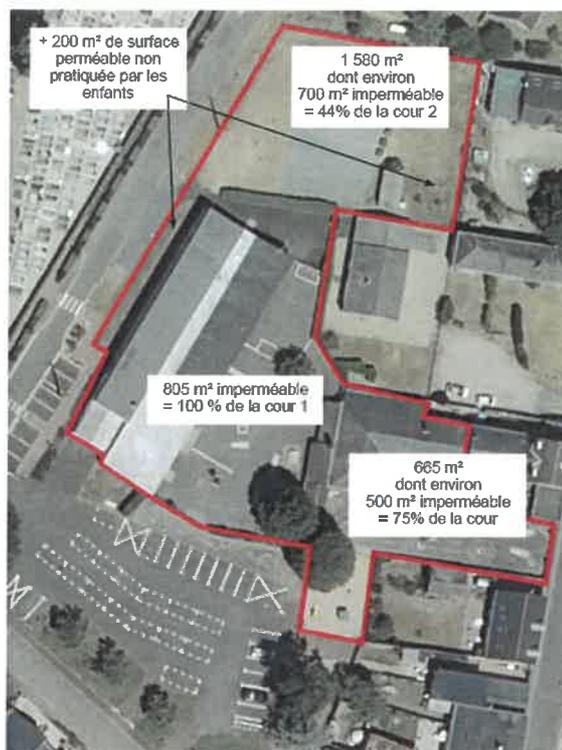
calme / actif / créativité / soin
grands / petits
filles / garçons

OBJECTIF N°4 : protéger de la pluie

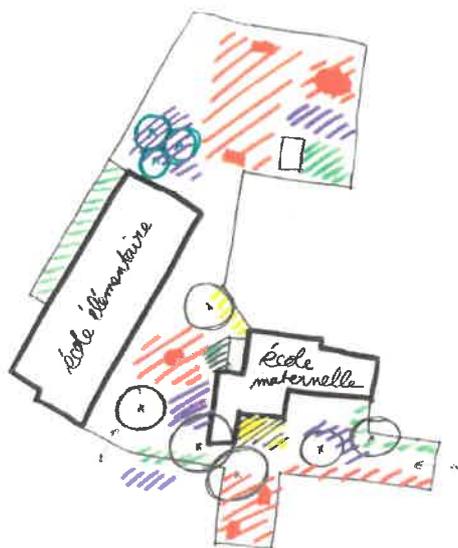
Ils donnent les grandes orientations du projet

COMMENT y répondre :

- Objectif n°1 : Végétaliser et rendre accessible les plantes aux enfants.
- Objectifs n°1, 2 et 4 : Arbres, structure d'ombrage en bois local.
- Objectifs n°1 et 2 : Désimperméabiliser pour retrouver un sol vivant et mieux gérer l'eau pluviale tout en favorisant la biodiversité.
- Objectif n°3 : Amener différents types d'aménagements et de structures ludiques et les répartir sur toute la cour (support de motricité, de créativité, développement du sensoriel...). Utilisation de matériaux locaux et biosourcés.



5. Esquisse



Contact avec la nature



arbres et espaces plantés : accueil de la biodiversité, support d'activité pédagogiques en lien avec les plantes, potager, cueillette, atelier sur les sens sol désimperméabilisé, vivant

Rafraîchir la cour



Arbres existants



Arbres plantés



Système d'ombrage



espaces plantés : désimperméabilisation du sol

Répartir les usages



Structure de jeu actif



Zone de jeu actif



Créativité



Calme avec mobilier



Contact avec la nature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide à l'unanimité la poursuite du projet et autorise monsieur le Maire à procéder aux études de sol et à lancer le dossier de consultation en vue de retenir un maître d'œuvre.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention - renaturation des cours d'école : des demandes de subventions peuvent être déposées aux titres du fonds vert et de la DSIL (fonds de soutien pour l'investissement public local) ; il est souhaitable d'attendre les études d'avant-projet ainsi que l'estimation à réaliser par un maître d'œuvre.

DCM2023-12-128 **Approbation du projet de traversée de bourg 2^{ème} phase - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dans le cadre du volet « aménagement, environnement et cadre de vie ».

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE avait transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 201 644,80€HT pour la deuxième phase des travaux.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Montant H.T. des travaux subventionnable : 201 644,80 €

Financement :

Subvention DETR escomptée à 34,96 %	70 500,00 €
Subvention Amendes de police escompté à 9,17 %	18 500,00 €
Emprunt et fonds libres escompté à 55,87 %	<u>112 644,80 €</u>
Montant H.T.	201 644,80 €
TVA 20,00%	<u>40 328,96 €</u>
MONTANT TTC	241 973,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°2, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR), une subvention d'un montant de 70 500.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-12-129 **Approbation du projet de traversée de bourg 2^{ème} phase - demande de subvention au Département de Maine et Loire au titre des amendes de police**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg a pour objectif l'amélioration et la sécurité de la circulation routière.

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE avait transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 201 644,80€HT pour la deuxième phase des travaux.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Montant H.T. des travaux subventionnable : 201 644,80 €

Financement :

Subvention DETR escomptée à 34,96 %	70 500,00 €
Subvention Amendes de police escompté à 9,17 %	18 500,00 €
Emprunt et fonds libres escompté à 55,87 %	<u>112 644,80 €</u>
Montant H.T.	201 644,80 €
TVA 20,00%	<u>40 328,96 €</u>
MONTANT TTC	241 973,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°2, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine et Loire, dans le cadre des amendes de police, une subvention d'un montant de 18 500.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-12-130 **Approbation du projet d'installation de supports pour le stationnement des vélos - demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :**

Acte 7.8 : Finances locales – Fonds de concours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de mise en place de supports pour le stationnement des vélos peut faire l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Le coût de l'acquisition de cinq arceaux s'élève à 895,00€ HT et le plan de financement s'articulent comme suit :

Plan de financement prévisionnel et montant du fonds de concours sollicité							
Dépenses en HT			Recettes (y compris les autres subventions sollicités ou obtenues)				
-	5 arceaux :	895,00	€	-	CASVL :	250,00	€
-			€	-	commune :	645,00	€
-			€	-			€
-			€	-			€
-			€	-			€
Total :		895,00	€	Total :		895,00	€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'acquisition de cinq supports pour le stationnement des vélos telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, un fonds de concours d'un montant de 250,00€,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-12-131 **Demande de subvention - Plantation d'arbres** : la Communauté d'Agglomération SVL financera dans le cadre d'un fonds de concours l'achat d'arbres. Le dossier est en attente. Le conseil municipal sollicitera ce fonds de concours.

DCM2023-12-132 **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2022 :**

Acte 5.7 : Institutions et vie politique – Intercommunalité

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire concernant le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets – exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire.

DCM2023-12-133 **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement – année 2022 :**

Acte 5.7 : Institutions et vie politique – Intercommunalité

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement concernant la qualité et les prix des services de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire pour la partie concernant la commune de Brain sur Allonnes.

DCM2023-12-134 **Constitution partie civile – affaire Mayson SCHMITT :**

Acte 5.8 : Institution et vie politique – Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tribunal judiciaire a auditionné monsieur Mayson SCHMITT pour des dégradations ou détériorations de biens publics :

- 24 mai 2023 : Grillage du site des cimes de Courcy
- 12 juin 2023 : abribus route de la Varenne
- 24 juillet 2023 : panneau de signalisation parking arrière mairie

Le jugement définitif est prévu le 24 juin 2024. Dans ce cadre, la commune à la possibilité de se porter partie civile.

Par délibération n° 2020-06-054 en date du 9 juin 2020, le conseil municipal avait donné délégation au Maire pour : « tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions » ;

Toutefois, cette délibération pourrait être considérée comme insuffisante pour autoriser le premier magistrat de la commune à se constituer partie civile au nom de la Commune dans la présente affaire.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Après en avoir délibéré

Autorise monsieur le Maire à se porter partie civile au nom de la commune afin qu'il demande réparation des préjudices occasionnés par monsieur Mayson SCHMITT.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative :

Sans objet

DCM 2023-12-135 **Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires » :**
Acte 4.1.4 : Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2023-07-082 en date du 18 juillet 2023, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire, à l'exception du congé de maladie ordinaire

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	5,57 %	7,09 %
agents IRCANTEC	0,97%	0,97%

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si

l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2024. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2025 et 2026 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2024 et 2025, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe en optant pour la couverture des charges patronales.

DCM2023-12-136 **Convention de partenariat 2024 pour Anjou Vélo Vintage :**

Acte 9.1 : Domaine et compétence par thème – autres domaines de compétence des communes

La société LEO transmet la convention de collaboration pour l'édition Anjou Vélo Vintage qui se déroulera du 28 au 30 juin 2024.

Comme les éditions précédentes, la commune sollicitera l'aide de l'association « Cyclo Marche Brainois ».

Les engagements respectifs seront les suivants :

Engagements de LEO	Engagements du partenaire
<p>Visibilité web</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apposer le logo du partenaire sur le site internet anjou-velo-vintage.com • Mentionner le partenaire dans une newsletter envoyée à tous les participants du parcours concerné post-événement. <p>Visibilité print</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la commune de Brain-sur-Allonnes sur le carnet de route (support format A6) fourni à l'ensemble des participants engagés sur le parcours de AUTHENTIC 105km. • Valoriser le partenaire au sein du programme officiel, pages parcours. <p>Logistique parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les denrées, consommables et équipements techniques suivants : matériel de réparation de vélo, fontaine à eau, matériel de décoration (nappes et guirlandes de fanions), signalétique (banderoles et affiches plastifiées), kits bénévoles (besaces, verre, chapeau et t-shirt). • Financer l'animation musicale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en place, la gestion du ravitaillement et l'accueil des participants du parcours AUTHENTIC 105km (300 participants) sur la commune de Brain-sur-Allonnes. • Assurer le recrutement des bénévoles. • Fournir et financer les denrées solides et liquides distribuées aux participants (nature des denrées à définir conjointement). • Prendre les arrêtés municipaux nécessaires, actés conjointement avec les organisateurs, pour la circulation sécurisée des cyclistes et la tenue du point de ravitaillement sur le site d'accueil défini. • Mettre à disposition le matériel technique nécessaire : barrières, podium, tentes, tables, chaises, etc (liste de matériel à définir conjointement en amont). • Fournir des points d'électricité et d'eau potable pour les branchements des prestataires et l'installation des fontaines. • Décorer et agencer le site d'accueil dans un style vintage (éléments de décoration vintage, matériels anciens, véhicules anciens etc.) • Effectuer un nettoyage du site en amont de la manifestation.

	<ul style="list-style-type: none">• Gérer, avec l'aide des bénévoles, les postes suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Installation générale du site○ Sécurisation des routes au sein de la commune○ Gestion entrée/sortie du site○ Parking à vélos○ Gestion des flux○ Stand de dépannage vélos○ Distribution des denrées liquides et/ou solides○ Démontage et nettoyage du site après passage des participants • Faire connaître et relayer les informations et l'action de partenariat avec Anjou Vélo Vintage à travers ses supports de communication web, print, réseaux sociaux...
--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-12-137 **Cimes de Courcy - avenant n°1 lot 9 « électricité CFO & CFA », éclairage cheminement piéton et PMR**

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Afin de sécuriser le cheminement piéton et PMR depuis le parking jusqu'à l'entrée du bâtiment, l'entreprise SPIE a transmis deux propositions :

Solution n°01 - Selon réglementation PMR

Mise en place de 12 bornes + 1 Mât + Ruban Led au niveau du bardage = 17 879,15€HT

Solution n°02 - Non réglementaire (Prévoir demande de dérogation)

Mise en place de 9 bornes + 1 Mât + Ruban Led au niveau du bardage = 14 845,47€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir la solution n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2023-12-138 **location du foyer rural par l'association l'étoile Saint Nicolaisienne :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de la tornade du 19 juin 2021, la salle des fêtes de Saint Nicolas de Bourgueil reste indisponible. Ainsi, l'association « l'étoile Saint Nicolaisienne » recherche une salle pour ses représentations des 10 et 11 février 2024.

Le conseil municipal,

Considérant que la troupe de théâtre Brainoise « un brain d'folie » a été mise en sommeil et que la salle de bal du foyer rural est disponible

Après en avoir délibéré :

Accepte de louer la salle de bal du foyer rural les 10 et 11 février 2024 à la troupe de théâtre l'étoile Saint Nicolaisienne suivant les tarifs appliqués aux associations Brainoises.

Affaires diverses :

Avancement des travaux Cimes de Courcy

Monsieur le Maire et madame l'adjointe en charge du dossier des cimes de Courcy rendent compte de l'avancée des travaux :

- Toutes les fenêtres sont posées
- les plaquistes, les menuisiers intérieurs et extérieurs, les carreleurs, les électriciens sont présents
- Les charpentiers posent le bardage extérieur
- Les cloisons sont posées.
- Repos de l'ensemble des entreprises à partir du 22/12 et reprise le 08/01/24

De plus, Saumur Val de Loire Tourisme propose une page dans le guide 2024 Destination Saumur Val de Loire pour promouvoir le site des cimes de Courcy (texte + photo + adresse + jours et heures d'ouverture + contact..., parution : fin janvier 2024 ; bouclage 15 décembre 2023). Le coût est de 2 362€ HT.

Le conseil municipal estime qu'il est trop tôt pour faire une publication dès cette année (pas de visuel ni de date précise d'ouverture). Toutefois, il est intéressé pour un positionnement sur 2025.

Avancement des travaux des réseaux d'eau et d'assainissement de l'Agglomération

Monsieur le Maire et monsieur l'adjoint en charge de la voirie rendent compte de l'avancée des travaux :

- Ils ne seront pas terminés pour la fin de l'année 2023
- Espoir : réparation des surfaces dans les rues du bourg (en cours aujourd'hui : Rue du lavoir et partie de la rue de l'église)
- Equipement amiante place du commerce : devrait être enlevé pour les fêtes
- Rue Charles Bruas : ne devrait pas être réouverte ni raccordée car la nouvelle canalisation n'est pas raccordée en eau
- Délai prévisible fin de travaux : fin février

Avancement des travaux de la traversée de bourg

Monsieur le Maire et monsieur l'adjoint en charge de la voirie rendent compte de l'avancée des travaux :

- Enrobé noir quasiment terminé
- Pavés enherbés en cours
- Fin enrobés : février 2024
- Enrobé rose : fait
- Enrobe jaune marron : février 2024
- Espaces verts : les gens roulent dedans ! : des barrières seront mises en place pour matérialiser les espaces en terre
- Sélection des arbres à planter : en février
- Mi-janvier : intervention du maçon
- Colas ré-interviendra fin janvier
- Monument aux morts : plus de parking
- Parking agricole transféré dans l'allée de la Coutancière
- Les quais de bus sont faits

- Vœux : 8/01 : il manquera de parking ; un fil lumière sera installé dans les arbres de l'allée de la coutancière

Gestion de la bibliothèque

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la présidente de l'association bibliothèque.

L'assemblée générale est prévue en février 2024. Le point sera fait lors de cette réunion pour le recrutement des bénévoles.

Tourbière des loges :

Monsieur l'Adjoint en charge des terrains, présente le rapport 2023 de la LPO.

Actions mises en œuvre :

- Action IP 2: Entretien des parcelles situées sous les lignes électriques et restauration des zones de bas-marais alcalins et zones de landes ;
- Action CS 5: Chantier test de gestion d'espèces envahissante (Fougère aigle) ;
- Action CS 6: Suivi et cartographie de la faune patrimoniale sur le site de la tourbière des Loges ;
- Action MS 4: Coordination globale du projet et production d'une note de synthèse.

Distribution du Brain d'infos :

Madame l'adjointe en charge de la communication rend compte de l'avancement du dernier Brain d'infos et sollicite les conseillers municipaux pour sa distribution.

Boulangerie BELLE : Monsieur Stéphane BELLE souhaite obtenir la position de la collectivité sur l'acquisition de sa boulangerie. En effet, le commerce sera fermé dans le courant de l'année 2024 même s'il n'a pas de repreneur ; le bâtiment a été mis en vente en maison d'habitation.

La commune ne fera pas d'action vis-à-vis de la mise en vente des murs.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire : Monsieur le Maire propose de verser, en 2024, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour les agents communaux susceptibles d'en bénéficier et sollicite l'avis du conseil municipal sur le montant à attribuer avant de saisir le comité social territorial. Le conseil municipal propose la somme de 300€ brut et statuera après l'avis du CST.

Vœux des agents : la rencontre aura lieu le jeudi 19 décembre 2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal.

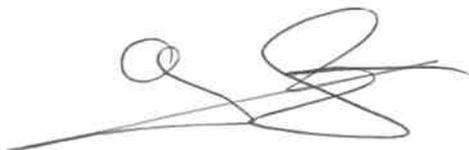
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. La prochaine réunion est fixée au mardi 16 janvier 2024 à 20h00.

Délibérations du 12 décembre 2023

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2023-12-126	12/12/2023	Institution et vie politique	5.3.1	Désignation de représentants	Désignation des délégués aux organismes extérieurs – Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
2023-12-127	12/12/2023	Commande publique	1.4.2	Autres contrats	Projet de requalification de la cour de l'école – présentation de l'esquisse réalisée par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
2023-12-128	12/12/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de traversée de bourg 2ème phase - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
2023-12-129	12/12/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions	Approbation du projet de traversée de bourg 2ème phase - demande de subvention au Département de Maine et Loire au titre des amendes de police
2023-12-130	12/12/2023	Finances locales	7.8	Fonds de concours	Approbation du projet d'installation de supports pour le stationnement des vélos - demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2023-12-131	12/12/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions	Demande de subvention - Plantation d'arbres
2023-12-132	12/12/2023	Institutions et vie politique	5.7	Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2022
2023-12-133	12/12/2023	Institutions et vie politique	5.7	Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement – année 2022
2023-12-134	12/12/2023	Institutions et vie politique	5.8	Décision d'ester en justice	Constitution partie civile – affaire Mayson SCHMITT
2023-12-135	12/12/2023	Fonction publique	4.1.4	personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »
2023-12-136	12/12/2023	Domaine et compétence par thème	9.1	autres domaines de compétence des communes	Convention de partenariat 2024 pour Anjou Vélo Vintage
2023-12-137	12/12/2023	Commande publique	1.1.5	marchés publics	Cîmes de Courcy - avenant n°1 lot 9 « électricité CFO & CFA », éclairage cheminement piéton et PMR
2023-12-138	12/12/2023	Domaine et patrimoine	3.6	autres actes de gestion du domaine privé	location du foyer rural par l'association l'étoile Saint Nicolaisienne

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Présent
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Excusée Donnant pouvoir à Marie-Annick MORICEAU
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
LE SAGE Gwenaëlle <i>Conseillère Municipale déléguée</i>	Excusée Donnant pouvoir à Sophie CHARRIER
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDE Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent

Le Secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Le Maire,
Yves BOUCHER



